

**LIVRET  
D'ACCUEIL  
ÉTUDIANTS**  
acteurs de l'IUT  
**DUT MÉTIERS DU MULTIMÉDIA  
ET DE L'INTERNET**



## ÉDITO DU DIRECTEUR

Bienvenue à l'IUT de Bobigny.

Étudiants, votre parcours et votre motivation ont été les éléments clés de votre admission à l'IUT. En intégrant une formation dans notre institut, vous avez fait le choix d'acquérir des compétences et des connaissances à travers un diplôme reconnu et professionnalisant.

Ce livret d'accueil est conçu pour faciliter vos démarches et votre vie étudiante sur le campus de Bobigny.

Le personnel de l'IUT et de l'université sera présent tout au long de votre cursus afin de répondre au mieux à vos besoins.

Nous vous souhaitons, à tous, une excellente année universitaire.

**Hamid LIMANI,  
Directeur de l'IUT de Bobigny.**

## SOMMAIRE

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

p.3

Université Sorbonne Paris Nord  
IUT de Bobigny

### VIE ÉTUDIANTE

p.5

Votre campus  
Les services  
Les outils

### VOTRE FORMATION ET SON DÉPARTEMENT

p.15

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## L'Université Sorbonne Paris Nord

L'Université Sorbonne Paris Nord, pôle majeur de formation et de recherche du nord de Paris, est une université pluridisciplinaire organisée en composantes d'enseignement : les Unités de Formation et de Recherche (UFR) et les Instituts (IUT...).

Créée en 1970, l'Université Sorbonne Paris Nord est l'une des treize universités qui ont succédé à la Sorbonne après 1968. Elle compte aujourd'hui plus de 25 000 étudiants en formation initiale ou continue.

Elle est implantée dans la périphérie nord de Paris sur cinq campus : Villetaneuse, Bobigny, Saint-Denis, La Plaine Saint-Denis et Argenteuil.

**En savoir plus sur** <http://www.univ-paris13.fr/>

## Mission de l'Université

L'Université Sorbonne Paris Nord a pour mission fondamentale l'amélioration des connaissances scientifiques, culturelles et professionnelles de tous, par la formation initiale et continue, et par le développement de la recherche qui en constitue l'indispensable support.

## En chiffres

Plus de 25 000 étudiants répartis sur plusieurs campus

Campus de Bobigny / 10 000 étudiants

Campus de Saint-Denis et la Plaine Saint-Denis / 2 000 étudiants

Campus de Villetaneuse / 13 000 étudiants

Diplômes Nationaux

20 DUT, 24 Licences, 26 Licences professionnelles, 97 Masters (mentions et spécialités), 42 Doctorats, 4 HDR, 4 Diplômes d'Ingénieur, 5 Capacités de médecine, 1 Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et 45 Diplômes d'université.

Recherche / 30 laboratoires, 2 écoles doctorales (Erasmus et Galilée)

Personnels / 700 BIATSS (personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Services et de Santé) & 1 200 enseignants, enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires

## L'IUT de Bobigny

Créé en 2001, l'IUT de Bobigny est situé sur le site historique de l'ancienne imprimerie du Journal *L'Illustration*, premier hebdomadaire illustré français de 1843 à 1944.

Il propose 4 DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) et 8 spécialités de licences professionnelles répartis au sein de 4 départements d'enseignement : Carrières sociales, Gestion des entreprises et des administrations, Génie biologique et Métiers du multimédia et de l'internet.

Selon les formations, il est possible de choisir la formation initiale, la formation en alternance ou la formation continue.

L'enseignement est axé sur la professionnalisation de façon à permettre aux étudiants de comprendre l'environnement de l'entreprise, de découvrir les métiers et les compétences à développer pour effectuer des choix d'orientation et de parcours vers l'emploi.

**Université Sorbonne Paris Nord - 25 000 étudiants**

**Campus de Bobigny - 10 000 étudiants**

**IUT de Bobigny**  
900 étudiants

**113 IUT de France en réseau**  
**La vie des IUT sur iut-fr.net**

**Le portail des IUT Métiers du Multimédia et de l'internet : <http://iutmmp.fr>**  
En savoir plus sur : <https://iutb.univ-paris13.fr>

## Organisation de l'IUT

L'IUT est administré par un conseil d'Institut (29 membres) où siègent des élus (enseignants, étudiants et personnels administratifs) et des personnalités extérieures. Le Conseil définit les grandes orientations de l'IUT, vote le budget, les statuts, le règlement intérieur, les modalités du contrôle continu et décide de l'offre de formation (créations d'options, de départements, d'actions spécifiques...).

Le directeur, élu pour 5 ans par le conseil de l'IUT, est responsable de la gestion de l'IUT, administrativement et financièrement.

Chaque département est dirigé par un chef de département choisi parmi les enseignants pour une durée de 3 ans. Le chef de département est nommé par le directeur après consultation du conseil de département et du conseil d'institut.

## Quelques données clés



L'IUT, c'est aussi :

- Des laboratoires de recherche au sein desquels les enseignants chercheurs travaillent : IRIS, PLEIADE, EXPERICE, LIMICS, LABSIC, LAGA, CEPN, H&P...
- Un campus à taille humaine proposant colloques de recherche, rencontres métiers, forums entreprises, journées portes ouvertes, actions culturelles et sportives.

# VIE ÉTUDIANTE

## Plans & accès



L'accès au Campus se fait par 2 entrées :

- 1 rue de Chablis
- Avenue de la Convention.

Il est réglementé par la présentation obligatoire de la carte professionnelle ou d'une attestation disponible auprès du département.

Deux parkings sont mis à disposition des étudiants et visiteurs (P1 et P2).

- Le parking P3 est réservé au personnel muni d'un badge d'accès (carte professionnelle).

Itinéraires d'arrivée conseillés :

(M) 7 Station Fort d'Aubervilliers puis BUS 134 - Arrêt Les Courtillères ou Bus 248 - Arrêt IUT Paris 13

(M) 7 Station 8 mai 1945 - La Courneuve puis T1 Station Drancy-Avenir

(M) 5 Station Bobigny-Pablo Picasso puis T1 Station Drancy-Avenir

## Consignes de sécurité élémentaires

En cas de problème quel qu'il soit, il convient d'appeler le poste de sécurité qui est situé dans le Hall d'accueil du bâtiment de l'Illustration. Téléphone : 01 48 38 88 50.

Évacuation des lieux : suivre les indications du guide d'étage ou à défaut emprunter l'itinéraire de secours. Ne pas utiliser les ascenseurs.

Point de rassemblement : il se fait sur le parking réservé P3. (symbole sur le plan du campus)

### Plan vigipirate

Actuellement, le plan Vigipirate (plan de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes) est de niveau rouge. Il repose sur le principe de la responsabilité partagée et de l'implication de chacun. Soyez vigilant et conciliant avec le service de sécurité, ne laissez jamais vos sacs et autres affaires personnelles sans surveillance, et prévenez immédiatement l'administration de toute situation à caractère insolite.

## Bâtiment de «L'Illustration»



- Amphithéâtre «Johannes Gutenberg» / Accès par escaliers entrées D, E ou F**
- Salles de cours / 214 à 215
- Pôle Relations Entreprises / 2.217 à 2.234
- Salles informatiques / 2.201 à 2.232
- Service informatique / 206 Bis
- Plateau recherche STAPS / 2.229 à 2.239
- Salles de sports (danse, boxe, judo...) / 2.240 à 2.242
- Salle de cours de l'UFR / 2.245 à 2.262



- Direction de l'IUT / 116 à 120**
- Salle du Conseil
- Salles de cours de l'IUT / 102 à 115
- Service audiovisuel / 1.126 à 1.129
- Salle Jeux vidéos / 1.134

- Amphithéâtre «Johannes Gutenberg» / Accès par escaliers entrées D, E ou F**
- Gymnase / Accès par escaliers entrées D, E ou F
- Salle de réception / 1.141 / Accès par escaliers entrées D, E ou F
- Salles de cours de l'UFR / 1.127 à 1.166 / Accès par escaliers entrées D, E ou F

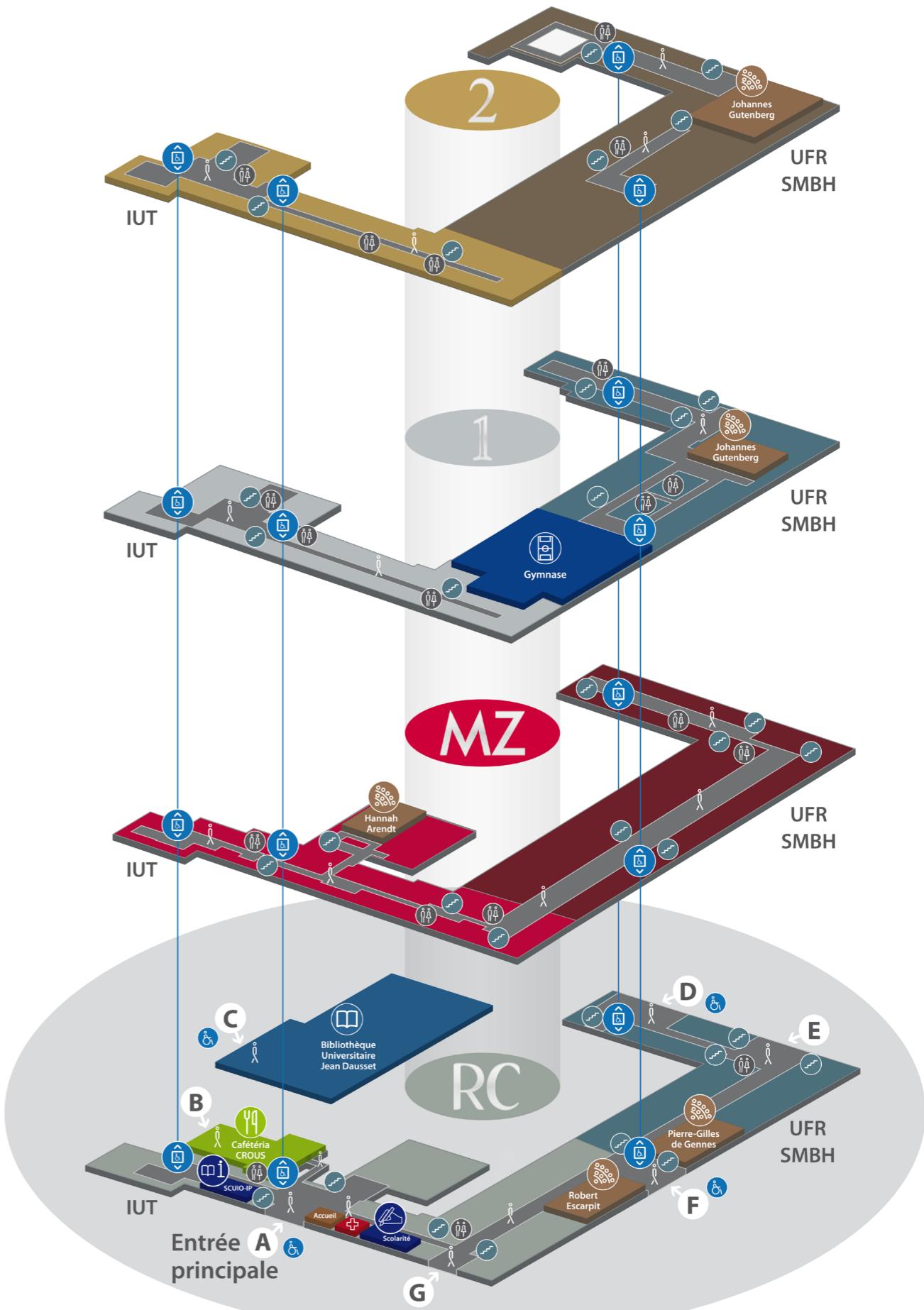


- Amphithéâtre «Hannah Arendt»**
- Atelier d'art plastique / A côté de l'amphi «Hannah Arendt»
- IUT de Bobigny**
- Département Carrères sociales / M19 à M26
- Département Génie biologique / M20
- Département Gestion des entreprises et des administrations / M10 à M14
- Département Métiers du Multimédia et de l'Internet / M38 à M44
- Salle de réunion / M48
- UFR SMBH**
- Direction et administration / M55 à M150
- DAPS / M50**



- Amphithéâtres «Robert Escarpit» et «Pierre-Gilles de Gennes»**
- Bibliothèque Universitaire Jean Douillet / Entrée C
- Cafétéria CROUS de l'Illustration
- Scolarité centrale – candidature, inscription et réinscription / R13
- SCUIO-IP – l'orientation et l'insertion professionnelle à l'université / R18
- Service médical universitaire – infirmerie et médecine préventive / R11
- Service culturel universitaire et association « Bouge ton IUT » / R09
- Bureau de l'AFEV et foyer étudiants
- Service de la communication et des relations entreprises / R30 et R34
- Bureau de la formation continue et des relations internationales / R32
- Reprographie / R74
- Salles de cours de l'IUT / R16 à R42
- Salles de cours de l'UFR / R37 à R60
- Service social / R20
- Service technique et intérieur / R21
- Service sûreté et incendie / R22bis

**Rappel : L'usage des ascenseurs est strictement réservé aux personnes à mobilité réduite.**



# LES SERVICES



## Culture

Le service culturel du campus de Bobigny, installé au foyer de l'illustration, propose tout au long de l'année des événements gratuits et ouverts à tous : expositions, spectacles, concerts...

Il propose également une adhésion permettant :

L'accès gratuit à une sélection de spectacles, à Paris et dans le département.

- Découvrir et télécharger le programme de la saison culturelle sur le site web de l'IUT

- La possibilité de participer à des ateliers de pratiques artistiques.

**Plus d'informations** dans la rubrique «Vie étudiante / Culture» sur le site de l'IUT de Bobigny ou sur <https://www.univ-paris13.fr/culture/>

Service culturel  
Bâtiment de l'illustration  
Bureau au Foyer de l'illustration  
Téléphone : 01 48 38 88 29  
Courriel : [serviceculturel@univ-paris13.fr](mailto:serviceculturel@univ-paris13.fr)  
Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 10h à 17h



## Sport

Le DAPS (Département des Activités Physiques et Sportives) propose à l'ensemble des usagers du campus une grande variété de disciplines sportives. Il vous permettra, sur adhésion, la pratique de différents sports sur les différents campus en accès libre ou encadrés par un enseignant, ainsi que la participation à des compétitions, des stages et des week-ends sportifs.

**Plus d'informations** dans la rubrique «Vie étudiante / Sport» sur le site de l'IUT de Bobigny ou sur <https://www.univ-paris13.fr/sport/>

DAPS  
Bâtiment de l'illustration  
Bureau M50, mezzanine  
Téléphone : 01 48 38 76 61 ou 01 49 40 30 69  
Courriel : [daps-bobigny@univ-paris13.fr](mailto:daps-bobigny@univ-paris13.fr)  
Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h



## Logement

Les logements d'étudiants sont gérés par le CROUS.

La tour de l'Illustration a été inaugurée à la rentrée universitaire 2009 et propose désormais 59 logements (70 lits) de grande qualité. La taille des appartements va de 16m² pour un studio classique, à 37m² pour un studio duplex. La construction de résidences universitaires sur le campus et à proximité immédiate assure au total près de 1000 logements. Depuis la rentrée 2015, 318 logements (340 lits) sont disponibles sur le campus.

CROUS de Crétel  
Résidence Tour de l'Illustration  
1 rue de Chablis, 93000 Bobigny

Téléphone : 01 48 35 85 50  
[residence.bobigny@crous-creteil.fr](mailto:residence.bobigny@crous-creteil.fr)

**Plus d'informations** dans la rubrique «Vie étudiante / Logement» sur le site de l'IUT de Bobigny ou sur <http://www.crous-creteil.fr/>



## Accueil des étudiants en situation de handicap

L'accueil et l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'IUT devient une réalité grâce aux nombreux aménagements de ses locaux et à un soutien personnalisé.

Un PAEH (Plan Accompagnement Etudiant Handicap) peut-être mis en place pour accompagner l'étudiant handicapé tout au long de son cursus. Il faut prendre rendez-vous avec le Service Handicap après une visite médicale avec le médecin de l'université.

Contact :  
Cellule action sociale et handicap  
Téléphone : 01 49 40 44 83  
Courriel : [scol-handi@univ-paris13.fr](mailto:scol-handi@univ-paris13.fr)



## Santé - Infirmerie

Le service de la médecine préventive se met à la disposition des étudiants et du personnel pour accueillir, renseigner, sensibiliser, mais aussi pour assurer les visites médicales et les petits soins, ou tout simplement pour être à votre écoute.

Médecine préventive (prendre RDV sur doctolib)

Bâtiment Illustration  
Bureau R011, rez-de-chaussée  
Téléphone : 01 48 38 88 28



## Assistance sociale

Pour aider à surmonter des difficultés d'origines différentes et apporter un soutien personnalisé aux étudiants, les assistantes sociales :

- Accueillent et écoutent les étudiants, quelle que soit la nature de leurs difficultés (sociales, familiales, médicales, psychologiques, administratives, financières...).
- Informent sur l'ensemble des dispositifs concernant la vie étudiante (bourses, logement, législation sociale...).
- Accompagnent les étudiants dans leurs différentes démarches auprès :
- des services administratifs du CROUS
- des services des universités
- des services extérieurs (CAF, Mutuelle,...)
- Instruisent les demandes d'aides financières ponctuelles.

Assistance sociale : [assistante.sociale@univ-paris13.fr](mailto:assistante.sociale@univ-paris13.fr)

Permanence à l'IUT : un vendredi tous les quinze jours.

Bureau M126, côté SMBH  
Téléphone : 01 49 40 30 75



## Restauration sur le campus

Sur le campus universitaire de Bobigny différentes formules de restauration sont proposées par le CROUS de Créteil.  
Le paiement se fait seulement par CB ou avec la carte Izly.

Cafétéria « L'illustration », vente à emporter et sur place

Restauration froide et chaude (plats préparés, sandwichs et viennoiseries)

Horaires d'ouvertures du lundi au vendredi de 8h à 20h

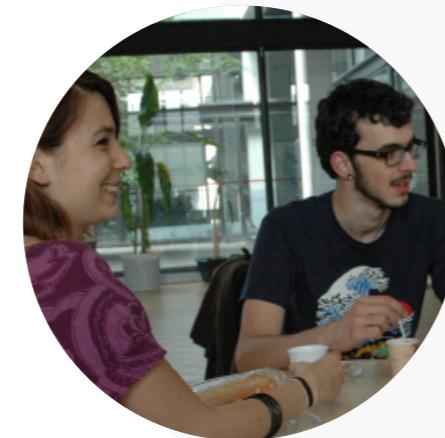
Cafétéria « Le Pont de Pierre », vente à emporter et sur place

Restauration froide et chaude (repas, plats préparés, sandwichs et viennoiseries)

Horaires d'ouvertures du lundi au vendredi de 11h30 à 15h

### Plus d'informations

sur <http://www.crous-creteil.fr/>



## L'orientation et l'insertion professionnelle à l'université

Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle accueillent les étudiants afin de répondre à toutes leurs questions sur des projets universitaires et professionnels. Le Service VOIE est un espace d'information et de dialogue au sein du campus.

Pour approfondir votre réflexion sur les choix d'orientation de vos étudiants, vous pouvez demander un entretien.

### VOIE

Bâtiment Illustration

R018, rez-de-chaussée

Téléphone : 01 48 38 88 38

Courriel : [orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr](mailto:orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr)

Horaires d'ouverture

Du mardi au jeudi de 9h15 à 12h30 et de 13h à 17h

Le vendredi de 9h15 à 12h30 et 13h à 14h30



## Bibliothèque

La bibliothèque universitaire « Jean-Dausset » du campus de Bobigny est très récente et offre de conditions de travail exceptionnelles aux étudiants : 500 places, équipement en prises électriques et prises réseau, cinq salles de travail en groupes insonorisées (réservation gratuite mais obligatoire).

Un automate de prêt permet désormais l'emprunt et le retour des documents en dehors des horaires d'ouvertures des renseignements et inscriptions sur les plages horaires complètes de la BU.

Les étudiants peuvent emprunter jusqu'à six documents pour une durée de 15 jours renouvelable une fois.

Horaires d'ouvertures	Bibliothèque	Services
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi	9h00 à 22h00	9h00 à 18h15
Mardi	11h00 à 22h00	11h00 à 18h15
Samedi	9h00 à 22h00	9h00 à 15h45
Dimanche	9h00 à 18h00	11h à 17h00

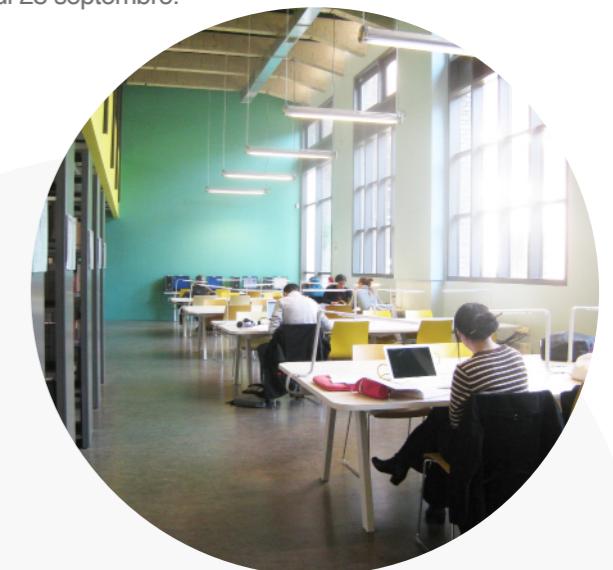
### Plus d'informations dans la rubrique «Vie étudiante / Bibliothèque» du site de l'IUT de Bobigny.

Les ouvertures le week-end commencent à partir du samedi 28 septembre.

L'actualité de la B.U. sur la page [facebook.com/buparis13](https://facebook.com/buparis13)

Bibliothèque Universitaire Jean Dausset

Téléphone : 01 48 38 84 63



# LES OUTILS

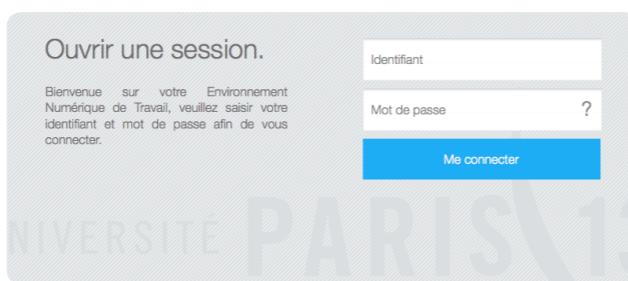
L'ENT, facilite la vie des étudiants

L'environnement numérique de travail inauguré à la rentrée 2012, rassemble les outils universitaires. Il est accessible sur ordinateur et téléphone mobile.

Grâce à cet outil, vous accédez via un seul espace à plusieurs services tels que :

- une boîte mail (prenom.nom@edu.univ-paris13.fr)
  - l'emploi du temps et les relevés de notes
  - les supports de cours
  - l'actualité de votre département...

**Retrouvez votre compte sur**  
**<https://ent.univ-paris13.fr>**



Lors de votre première connexion, vous devez activer votre compte ENT après avoir effectué votre inscription administrative et payé vos droits d'inscription.

Votre identifiant correspond à votre numéro étudiant (sur votre carte étudiant) et votre mot de passe initial est votre code INE, en majuscule et sans espace.

Nous vous conseillons de personnaliser votre mot de passe.

## Les équipements informatiques et audiovisuels

Pour réaliser vos projets dans de bonnes conditions, vous avez plusieurs outils :

- Salles informatiques à l'IUT et postes informatiques à la bibliothèque
  - Prêt de matériel informatique (PC portable...)
  - Plateau TV (fond vert, lumière, salle de montage...)
  - Prêt de matériel audiovisuel (caméra, appareil photo...)
  - Atelier de création vidéo (renseignements auprès du service culturel)

Formulaires de réservation dans le dossier «Les outils pratiques - ÉTUDIANTS»

Les emplois du temps sont disponibles sur téléphones portables via la synchronisation avec l'agenda personnel, pour cela aller dans «option de mon emploi du temps». En cas de difficultés d'accès à votre ENT; les emplois du temps sont aussi disponibles à l'adresse suivante : <https://hyperplanning.univ-paris13.fr/hp2020/imit>



Vie associative et citoyenne

La vie associative à l'université Paris 13 est caractérisée par la richesse et la diversité de l'engagement étudiant. De nombreuses associations participent à l'animation du campus à travers des rencontres culturelles, des concerts, des colloques, des pièces de théâtre, des expositions, des journaux, des événements sportifs...

Le Bureau des formations et de la vie universitaire est un centre de ressources dédié à la vie associative étudiante. Vous y trouverez de l'information, des conseils et de la formation pour créer, développer et pérenniser vos associations.

Vous trouverez la procédure relative à la **création et à la domiciliation d'une association** sur <https://www.univ-paris13.fr/vie-citoyenne/>

La vie citoyenne est importante pour les étudiants car elle est la voie d'expression privilégiée pour être en interaction avec les instances qui régissent la vie étudiante sur les campus (Conseil des formations et de la vie universitaire - CFVU), les grandes orientations universitaires (conseil d'IUT, conseil d'administration de l'université) et surtout la vie du département de formation (conseil de département).

Ces moyens d'expression sont à disposition des étudiants.  
**Les élections ont lieu de septembre à novembre.**

## Les outils de com'

Un dossier complet est à votre disposition dans votre ENT, il vous donne accès à différents éléments :

- Logos : IUT de Bobigny + Université Sorbonne Paris Nord + Sorbonne Paris Cité
  - Procédure de création et d'impression (affiches, flyers, etc.)
  - Procédure et demande d'événement sur le campus
  - Procédure et formulaire d'emprunt de matériel audiovisuel
  - Formulaire de cession de droit à l'image
  - Demande de prêt de matériel informatique
  - Contacts utiles



Ce dossier est disponible dans l'ENT, rubrique «informations pédagogiques»

## **Les supports de communication de l'IUT de Bobigny**



# LE DÉPARTEMENT

## L'équipe

Chef du Département :  
Mme COURTINE Mélanie - mmi.iutb@univ-paris13.fr - bureau M44  
- Téléphone : 01 48 38 73 28

Coordinatrice administrative du pôle pédagogique : capp-mmi.iutb@univ-paris13.fr  
Mme MARQUES Evelyne - 01 48 38 88 05 - bureau M38

Secrétariat pédagogique :  
Mme CHAVRIACOUTY Milcah - dut.mmi.iutb@univ-paris13.fr - bureau M40  
- Téléphone : 01 48 38 73 29 - Fax : 01 48 38 88 43

Responsable des projets tutorés : M. FESSOL Jean-Michel - jeanmichel.fessol@univ-paris13.fr - bureau M32

Responsable des stages : M. TALLEC Rodolphe - rodolphe.tallec@univ-paris13.fr - bureau R28

Enseignants permanents :  
Abdel Benchenna : communication  
Christine Chevret : communication  
Michael Vidal : infographie  
Chan Le Duc : informatique  
Mélanie Courtine : informatique  
Rim Jedidi : informatique  
Jean-Michel Fessol : infographie  
Elodie Tardieu : anglais

Alice Herniau : histoire de l'art - audiovisuel  
Hamid Limani : réseaux – signal  
Eleni Mouratidou : communication  
Jérôme Nobécourt : informatique  
Rodolphe Tallec : maths - informatique  
Pascal Vaillant : informatique

## Les formations

Diplôme	Option / Spécialité / Parcours	F.I.*	F.A.*	F.C.*
DUT	Métiers du Multimédia et de l'Internet			
Licence professionnelle Métiers du numérique : Conception, rédaction et réalisation web	Développeur Web et Mobile			
	Chargé de Communication Numérique			
Licence professionnelle Techniques de l'image et du son	Infographiste, Webdesigner			
Licence professionnelle Métiers du jeu vidéo	Level Designer et Game Designer			

\*F.I. : Formation initiale. F.A.: Formation en alternance. F.C.: Formation continue.

Pour toutes informations sur les licences professionnelles en formation initiale : lp.mmi.iutb@univ-paris13.fr  
en apprentissage : apprentissage.iutb@univ-paris13.fr  
en formation continue et contrat professionnel : formationcontinue.iutb@univ-paris13.fr

## Mail institutionnel de l'étudiant

Toutes les communications du département avec l'étudiant se font par mail via le courriel institutionnel.  
Votre adresse est de la forme : «prenom.nom@edu.univ-paris13.fr»

Votre adresse est activée lors du premier cours en salle machine que vous aurez dans l'année (cf. page 9 «L'ENT facilite la vie des étudiants»).

## Le conseil de département

Le Conseil de Département est l'instance chargée de régler la vie du département. C'est un lieu d'informations, de concertation et d'harmonisation permettant de débattre de toutes les questions concernant la vie du département. Son rôle est d'adopter, entre autres, les modalités du contrôle continu des connaissances.

Il est constitué de 4 enseignants et de 4 étudiants élus (1 étudiant de 1<sup>ère</sup> année, 1 étudiant de 2<sup>ème</sup> année, 1 étudiant de licence professionnelle initiale et 1 étudiant de licence professionnelle en apprentissage).

Les élections sont prévues début octobre 2020.

La première réunion du Conseil de département est prévue le 8 octobre 2020 à 14h en M48.

**Les candidats désireux de participer à cette instance sont invités à se faire connaître dès la rentrée auprès du secrétariat.**

# VOTRE FORMATION

## Organisation de l'enseignement

Les enseignements ont lieu sous forme de Cours (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP). Les étudiants sont répartis de la manière suivante pour les enseignements :

### Semestres 1 et 2 :

Cours Magistraux devant toute la promotion  
Travaux Dirigés par 1/2 promotion  
Travaux Pratiques par 1/3 de promotion ou par 1/4 de promotion en fonction des enseignements

### Semestres 3 :

Cours Magistraux devant toute la promotion  
Travaux Dirigés et Travaux Pratiques par 1/2

### Semestre 4 :

Parcours par 1/3 de promotion

**La composition des groupes de TD et de TP change à chaque semestre, elle est définie aléatoirement par le logiciel et aucune permutation n'est autorisée.**

## Calendrier et planning

Votre emploi du temps est consultable en ligne dans votre ENT à l'adresse suivante :  
<https://ent.univ-paris13.fr>

**Nous vous conseillons de le regarder très régulièrement, car ils sont susceptibles de changer à tout instant.**

Les emplois du temps seront affichés dans la vitrine prévue à cet effet.

Les vacances pour votre formation sont les suivantes :

Vacances Toussaint : du 26/10/20 au 01/11/20 inclus

Vacances Noël : du 21/12/20 au 03/01/21 inclus

Vacances Hiver : du 22/02/21 au 28/02/21 inclus

Vacances Printemps : du 17/04/21 au 02/05/21 inclus

**Attention :** Pour tout changement d'adresse, de mail et de numéro de téléphone (fixe et portable), prévenir le service de la scolarité et le secrétariat.

## Programme Pédagogique National (PPN)

Le programme du DUT est un Programme Pédagogique National (PPN) qui régit les contenus des enseignements, leur volume horaire et les coefficients affectés à chaque matière.

Le PPN peut être téléchargé sur le site de l'IUT de Bobigny dans les pages formations.

**Plus d'informations sur le contenu du PPN vous seront communiquées pendant les premières semaines de la formation. Les Unités d'Enseignements (U.E) sont aussi détaillées dans la page DUT MMI, rubrique «Formations» du site de l'IUT.**

## Contrôle continu des connaissances

Le contrôle des connaissances est un contrôle continu.

Il est organisé sous forme de : contrôles pendant les semaines d'enseignement (durant les heures de cours, de TD ou de TP), examens sur des plages prévues à cet effet.

Les modalités précises du contrôle continu des connaissances seront définies lors du 1<sup>er</sup> Conseil de département en octobre.

La présence aux Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) est **obligatoire** et **contrôlée**. Toute absence doit être justifiée **sous 48 heures par un justificatif**.

Les seuls justificatifs d'absence acceptés qui donneront droit à un rattrapage, en cas d'absence à un contrôle, sont :

- le certificat médical,
- la journée d'Appel à la Défense,
- le certificat de décès dans la famille proche,
- le certificat de mariage,
- la convocation administrative.

Les étudiants ayant été absents de façon non justifiée à plus de 20% à un enseignement sont considérés comme en ABI (absence injustifiée) à cet enseignement, ce qui équivaut à un zéro (cf MCCC 2020-2021, chapitre 1).

## Validation des semestres

À la fin de chaque semestre, **une commission de passage et un grand jury siègent pour évaluer le semestre de chaque étudiant.**

Au terme du semestre 2, les étudiants peuvent être :

- admis au semestre 3
- autorisés à redoubler les semestres 1 et/ou 2
- réorientés

Le redoublement n'est pas de droit en DUT.

Au terme du semestre 4, les étudiants peuvent :

- obtenir le DUT
- être autorisés à redoubler les semestres 3 et/ou 4
- être réorientés

Le redoublement n'est pas de droit en DUT.

Si l'obligation d'assiduité n'est pas remplie, un étudiant peut être ajourné pour ce seul motif par le jury (cf MCCC 2020-2021).

## Projets tutorés

Les projets tutorés consistent à réaliser entièrement un projet de type professionnel dans le cadre d'une démarche favorisant l'esprit d'initiative, l'autonomie, la prise de responsabilités et le travail de groupe. En DUT, la demande est fictive.

À l'issue des projets, les étudiants soutiennent devant un jury, composé de leurs enseignants de l'IUT, voir de professionnels.

## Stages

**1<sup>ère</sup> année :**

Un stage de découverte facultatif, d'une durée de 2 semaines minimum, peut être réalisé à la fin de première année.

**2<sup>ème</sup> année :**

Un stage de 10 semaines à la fin de la 2<sup>ème</sup> année est obligatoire. La thématique du stage doit être validée par le responsable de stage. Ce stage donne lieu à un rapport écrit et une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants de l'IUT et de représentants de l'entreprise où a été effectué le stage.

Tous les stages donnent lieu à la signature d'une convention de stage entre l'entreprise, l'IUT et l'étudiant.

**Une fiche de proposition de stage (missions, entreprise...) est à remplir et à retourner pour validation auprès du responsable de stage. Après validation, une convention vous sera remise pour signature. Cette convention doit être signée par les 3 parties avant le début du stage.**

Il est recommandé aux étudiants d'effectuer leurs démarches de recherche de stage le plus tôt possible.

## Poursuites d'études

Le DUT est un diplôme à finalité professionnelle permettant aux diplômés de se placer sur le marché du travail. Le DUT est un diplôme de premier cycle et, à ce titre permet la poursuite d'études en deuxième cycle. Celle-ci n'est cependant pas automatique, les établissements d'accueil (deuxièmes cycles universitaires, écoles) effectuant une sélection des candidats sur dossier.

Les enseignants du département se réuniront en fin de semestre 3 afin d'examiner les demandes des étudiants et leur donner des recommandations. À la fin de cette réunion, une fiche de poursuite d'études sera complétée et fournie à l'étudiant pour l'aider dans ses démarches.



### IUT DE BOBIGNY

Tél. : 01 48 38 88 01 - Mail : [directeur.iutb@univ-paris13.fr](mailto:directeur.iutb@univ-paris13.fr)

#### **Carrières sociales - CS**

Tél. : 01 48 38 88 34  
Fax : 01 48 38 88 35  
Mail : [cs.iutb@univ-paris13.fr](mailto:cs.iutb@univ-paris13.fr)

#### **Gestion des entreprises et des administrations - GEA**

Tél. : 01 48 38 88 10  
Fax : 01 48 38 88 11  
Mail : [gea.iutb@univ-paris13.fr](mailto:gea.iutb@univ-paris13.fr)

#### **Génie biologique - GB**

Tél. : 01 48 38 84 19  
Fax : 01 48 38 88 35  
Mail : [gb.iutb@univ-paris13.fr](mailto:gb.iutb@univ-paris13.fr)

#### **Métiers du multimédia et de l'internet - MMI**

Tél. : 01 48 38 73 29  
Fax : 01 48 38 88 43  
Mail : [mmi.iutb@univ-paris13.fr](mailto:mmi.iutb@univ-paris13.fr)